

L'AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE & LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PERIURBAINE

L'image de l'Île-de-France se réduit trop souvent à l'agglomération parisienne, alors que **80% du territoire sont agricoles (53 %), forestiers ou naturels** (landes, pelouses, zones humides, ...). Cette région, bien que soumise aux pressions de l'urbanisation, se distingue aussi par sa richesse écologique (végétale, animale, géologique,...) et paysagère.

En Ile-de-France, la maîtrise foncière des terrains que le Conseil régional, par l'intermédiaire de l'Agence des Espaces Verts, souhaite protéger apparaît comme la solution la plus efficace. Elle peut s'exercer par **voie amiable**, par **déclaration d'utilité publique** ou par **préemption**. Le droit de préemption peut-être mis en oeuvre dans le cadre des espaces naturels sensibles (délégation à l'AEV par les Conseils généraux), et des terres agricoles par la SAFER.

La convention cadre de partenariat signée par l'AEV et la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural d'Île-de-France (SAFER), permet d'exercer la protection et le maintien, à travers une surveillance foncière, des espaces agricoles périurbains, notamment ceux situés en Ceinture Verte, au sein des **périmètres régionaux d'intervention foncière**.

C'est dans le cadre de cette **surveillance foncière** que l'AEV a acquis **1120 hectares de terres agricoles** qu'elle loue par des baux ruraux à plus de quarante agriculteurs. Dans tous les cas, l'agriculteur, candidat au maintien ou à l'acquisition de la propriété foncière et à la mise en valeur des sols agricoles, est prioritaire en matière d'acquisition. Actuellement, les sites de production proposés par l'AEV pour l'agriculture biologique restent peu exploités.

Les 17 Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière à dominante agricole				
Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-de-Marne	Val d'Oise
La Bassée Boucle de Villemeneux Marne-et- Gondoire Plaine de Mitry- Mory	Plaine de Montesson Domaine régional de Port- Royal-des- Champs Plaine de Vernouillet Aubergenville- Epône	Coulée verte d'Épinay- Ballainvilliers Plateau de Saclay	Les abords de la Coulée verte de l'interconnexion des TGV Périgny-sur- Yerres Domaine régional du Plessis-Saint- Antoine Vallée du Morbras Domaine régional de la Fontaine Saint- Martin	Plaine de France Plaine de Bessancourt- Herblay- Pierrelaye Domaine régional de Boissy

Des parcelles sont également cultivées par des exploitants agricoles au sein de périmètres à dominante forestière ou autre (friches) : Forêts régionales de Ferrières et des Vallières (Seine-et-Marne) ; Ile de Saint-Martin-la-Garenne et Forêt régionale de La Roche Guyon (Val d'Oise) ; Forêt régionale de Rosny (Yvelines) ; Domaines régionaux de Bois Chardon et des Joncs Marins et forêt régionale de Saint-Eutrope (Essonne).

deux opérations régionales exemplaires

Plaine de Vernouillet / Yvelines / 334 hectares

La Commune de Vernouillet, située dans la vallée de la Seine, à 35 kilomètres de Paris, est soumise à une très forte pression urbaine. En 1986, un remembrement agricole a rationalisé le découpage foncier mais n'a pas empêché le maintien, voire le développement des friches.

En 1992 et 1993, le Département des Yvelines a classé en Espaces Naturels Sensibles 290 hectares, dont 210 hectares de terres agricoles ou en friche et 80 hectares de bois (Bois de la Treille, de la Savoie et des Bruyères, répertoriés dans la Ceinture Verte).

Les espaces naturels sont particulièrement menacés par le phénomène de mitage, accentué par une certaine déprise agricole en raison de l'abandon des vergers.

La création du périmètre régional d'intervention foncière en 2000 va donc permettre de protéger à la fois les espaces boisés et les espaces agricoles sur lesquels par ailleurs peuvent s'exercer les dispositifs d'aide prévus au Contrat de Plan État-Région ou au plan régional.

En 2000, la création de l'Association pour le Développement de l'Agriculture Périurbaine à Vernouillet et ses Environs (ADAPAVE), a permis de regrouper la commune de Vernouillet, les agriculteurs et les organismes publics concernés (DDAF, AEV, Conseil général, SAFER et Chambre d'agriculture) à travers une charte agricole qui vise à maintenir et développer une agriculture de proximité (qualité environnementale, qualité de production, qualité de l'espace).

A ce jour, l'AEV a acquis une vingtaine d'hectares boisés ou en friche. Ces derniers pourront recouvrer leur vocation agricole initiale suite au nettoyage ou à la démolition de maisons construites illégalement.

Ce périmètre prolonge au sud le périmètre de la forêt régionale de Verneuil au sein duquel le Conseil régional est déjà propriétaire de 241 hectares de forêts et de landes.

Plateau de Saclay / Essonne / 2000 hectares

Le plateau de Saclay est un vaste espace agricole qui assure, à 20 kilomètres de Paris, une exploitation de haut rendement et de grande qualité. La proximité de deux grands sites naturels, la vallée de la Bièvre et la vallée de l'Yvette, renforce la nécessité de préserver la présence de l'agriculture sur le plateau.

Une convention, destinée au maintien de l'agriculture, a été signée entre la SAFER et l'AEV dès 1990. Les terres agricoles, acquises par la SAFER sont ainsi revendues à l'AEV pour être confiées en location aux agriculteurs du plateau.

Le plateau de Saclay s'étend sur une superficie de 5000 hectares, dont 2500 sont des surfaces agricoles. Les 2000 hectares protégés par l'Agence des Espaces Verts constituent un espace ouvert et rural, de dimension importante. Ils sont délimités par la vallée de la Bièvre au nord, le centre d'Études Nucléaires de Saclay et la ville de Villiers-le-Bâcle au sud, la plaine de Corbeville à l'est et l'aérodrome de Toussus-le-Noble à l'ouest.

L'Agence des Espaces Verts a acquis près de 500 hectares dont les terrains des Marinières, du Trou d'Argent et partie de la Mare aux Rats, situés au nord de Châteaufort et l'ouest du périmètre d'intervention. S'y ajoutent, au nord-est, les terres de la plaine de Favreuse, qui entourent la belle ferme de Villefavreuse et le centre équestre de Ménillez. L'ensemble des propriétés régionales est loué par des baux agricoles aux exploitants du plateau.

L'Agence des Espaces Verts étend aussi son attention aux franges boisées du site qui constituent un élément important du paysage et de la ceinture boisée du plateau.